

Date de convocation :
14 septembre 2023

Date d'affichage :
14 septembre 2023

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. LECUYER Damien - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à Mme REGNIER Aurélia) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. LECUYER Damien) - M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude).

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAULT Damien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

42 - 2023

**DEMANDE DE
SUBVENTION
FNADT**

Petites Villes de
Demain

Le Maire expose au conseil que dans le cadre de « Petites Villes de Demain », et après un travail en collaboration avec la Communauté de communes de la Champagne Picarde, une étude de requalification urbaine et d'opportunités commerciales du quartier de la Gare a été déposée auprès des services de la Préfecture de l'Aisne par la Communauté de communes.

Notre dossier a été retenu et une subvention nous a été accordée afin de réaliser cette étude.

Il informe le conseil que le montant total de l'opération s'élèverait à 30 000.00 € TTC et que le plan de financement se décompose comme suit

Montant de l'étude :	30 000.00 €
Subvention FNADT au taux de 50 % :	15 000.00 €
Reste à la charge de la commune :	15 000.00 €

Après étude et discussion, le conseil municipal décide à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- De solliciter des subventions au titre du FNADT ;
- De s'engager à réaliser l'étude dès que possible à compter de la notification d'attribution de la subvention.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Damien THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

Publié sur le site internet
le : 12/10/2023
Envoyé en Préfecture le :
12/10/2023
Reçu en Préfecture le :
12/10/2023
Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20230927-42-2023-AI
Alain NORMAND
Le Maire,